



Billet	3
CPAS	4
PCS	5
AIS Prologer / CCCA	6
CCH	7
Sport	8
Enseignement	9/10/11
MJC / Accueil extrascolaire	12
Environnement	13
Sport	14
Urbanisme	16
Emploi	17
Energie	18
Logement	18

JOURNAL COMMUNAL *d'informations*



CHAPELLE · PIETON · GODARVILLE



Pompes Funèbres du Centre S.A

NOUVEAU FUNÉRARIUM À ANDERLUES

OUVERTURE LE 15 JUIN

Le personnel des Pompes Funèbres du Centre est à votre disposition 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.



*" 4 générations d'expérience à votre service,
avec une large gamme de produits
ainsi que deux sites de recueillement."*

Assurances décès
Devis gratuit

Contrats anticipatifs

Rapatriement dans
le monde entier

Flours naturelles
Flours artificielles

Formalités après décès

Funérailles sur mesure

Conception et devis
en 3D GRATUIT

Monuments Funéraires
& Marbrerie du Bâtiment

Accessoires de Cimetière :
*photos, *lettrages, *lanternes,
*accessoires en bronze

Conception, réalisation
et placement par nos soins

Plaques personnalisées

Plaques de columbarium



Marbrerie

Une équipe de professionnels à votre disposition
pour vos réalisations, vos placements dans les cimetières.

Informations supplémentaires, rendez-vous ou devis,
dans nos bureaux ou à votre domicile,
avec ou sans rendez-vous, sur simple demande par téléphone.

Des conditions exceptionnelles sur les monuments & accessoires de stock.

FUNÉRARIUM - BUREAU

Rue de la Hestre, 83
7160 Chapelle-Lez-Herlaimont

FUNÉRARIUM

Rue Raoul Warocqué, 32
7140 Morlanwelz (près de l'itm)

Ligne funéraire entièrement rénovée

FUNÉRARIUM

Rue de Nivelles, 136
6150 Anderlues

tél. : 064 37 00 00

info@pfducentre.net
www.pfducentre.net



Chères Chapelloises,
Chers Chapellois,

Nous sommes fin juillet au moment où j'écris ces lignes. Le vent et la pluie balaient les vitres du bureau avec vigueur.

Le contraste avec la situation météorologique connue depuis juin est violent et...interpellant. Sur l'écran de la télévision, une carte du bassin méditerranéen dénombre les multiples incendies qui peinent à être maîtrisés. Puis, apparaissent des images du nord de l'Italie où des grêlons de la taille d'une balle de tennis détruisent tout sur leur passage. Les victimes décédées à cause de la chaleur, des incendies et de la tempête se comptent par dizaines.

En Floride mais aussi partout ailleurs, l'eau de mer bat continuellement des records de température et en mer Méditerranée, on retrouve des espèces de poissons de l'océan indien qui sont remontées vers le Nord par le canal de Suez. En Australie, une centaine de grands cétacés se sont échoués sur la plage, perturbés par les bouleversements de leur écosystème.

En voulez-vous encore ? Des prévisionnistes sérieux nous prédisent des cyclones, ouragans et typhons qui habituellement se forment entre les tropiques et l'équateur du début de l'été au début de l'automne. Ils naissent au-dessus des océans quand la température élevée de l'eau entraîne une forte évaporation et la formation massive de nuages.

Alors ? Alors il est « moins une » en espérant qu'il ne soit pas « plus une ».

L'activité humaine, qu'elle soit industrielle, touristique ou comportementale selon les modes de déplacement et de consommation doit changer. Mais l'Homme a-t-il la possibilité et la volonté de renoncer à des plaisirs qui semblent bien futiles au regard de ce que nous commençons à observer ?

L'imagination politique au plus haut niveau doit maintenant tracer et imposer de nouvelles règles pour sauver la planète.

Au nom de quoi importer des produits non essentiels de l'autre bout de la terre (de Chine par exemple) ? Pour faire naviguer des porte-conteneurs ? Créer des files de camions sur les autoroutes ? Produire des déchets encore plus ?

Il est clair que la notion de profit à tout prix doit être combattue par toutes les voies possibles. Mais l'être humain et son avidité à consommer tout et n'importe quoi peut-il renoncer à des plaisirs futiles pour sauver sa vie ? Je n'en suis pas convaincu quand je vois et j'entends les idioties et banalités qu'il véhicule sur les divers réseaux de communication mais aussi les comportements individualistes et irresponsables auxquels nous assistons chaque jour sur les routes (pour ne citer que cela).

Alors, si la solution existe, elle passera aussi par une multitude de « petits leviers » et de changements des choix individuels.

Au niveau communal (je m'excuse d'avance pour « la chute » en passant du niveau planétaire au niveau local), nous inscrirons au budget 2024 une prime de 150 euros pour l'achat d'un vélo électrique (non chinois !). Et cela pour les 20 premiers acquéreurs; nous compléterons ainsi la liste des autres incitants décidés par ailleurs (TVA à 6%, primes de déplacements professionnels,...).

J'en resterai là avec le regret de vous infliger ce tableau de la situation, mais la prise de conscience collective consiste rarement à ne dire que des choses agréables. Cela, il y en aura toujours d'autres qui seront capables de le faire.

Passons néanmoins une fin d'été la plus agréable possible en souhaitant que la météo le permette.

Karl DE VOS,
Bourgmestre.



Le CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont s'associe à l'ASBL Article 27 pour favoriser l'accès à la culture pour tous



Le CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont est ravi d'annoncer son partenariat avec l'ASBL Article 27, une association dédiée à rendre la culture accessible à tous, indépendamment de leur situation financière.

L'ASBL fonctionne grâce à des partenariats avec des acteurs culturels locaux et propose divers dispositifs permettant aux bénéficiaires d'obtenir des réductions ou des entrées gratuites.

Nous croyons fermement que chaque individu mérite de participer pleinement à la vie culturelle de notre commune, quel que soit son statut financier. Grâce à cette collaboration entre le CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont et l'ASBL Article 27, nous franchissons un pas de plus vers cette réalité.

Les habitants de Chapelle-lez-Herlaimont auront désormais la possibilité d'assister à des spectacles, des concerts, des expositions et bien d'autres événements culturels enrichissants.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les avantages offerts par ce partenariat, nous vous invitons à contacter l'équipe du CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont. Vous pouvez les joindre par téléphone au 0477/65.30.99 ou par e-mail à l'adresse culture.cpas@7160.be.

De plus, à partir de septembre, des permanences seront spécialement organisées chaque lundi de 10h à 11h pour répondre à toutes vos questions concernant l'accès à la culture grâce à l'ASBL Article 27.

N'hésitez pas à saisir cette opportunité et à prendre contact avec notre équipe pour découvrir les merveilles culturelles qui vous attendent.

DATES DES CONSULTATIONS JURIDIQUES DE 1^{re} LIGNE

A partir de 16h UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (heure d'été) : le mercredi 30 août 2023 A partir de 17h
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS : les mercredis 06 septembre, 20 septembre, 04 octobre, 18 octobre, 08 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 06 décembre et 20 décembre 2023

Lieu : C.P.A.S, place de l'Église 24 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Pour tous renseignements : 064/43.20.20

Sortez avec Article 27 !

Spectacles, cinéma, expositions, patrimoine, ...
pour 1,25€ et un ticket Article 27 !

Pour qui ? Toute personne inscrite dans une association luttant contre la pauvreté et partenaire d'Article 27 (CPAS, maison d'accueil, AMO, ...)

Article 27 propose aussi... des sorties collectives, des ateliers artistiques, des animations pour les groupes, etc.

Comment ? Demandez plus d'infos à votre référent.e social.e ou via www.article27.be



Plan de Cohésion Sociale

1. Ateliers CyberTchats pour seniors

Vous avez plus de 58 ans et habitez l'entité de Chapelle-lez-Herlaimont ? Vous avez envie de vous évader, de découvrir l'outil informatique et /ou le smartphone et toutes leurs possibilités, de tisser des liens sociaux enrichissants et d'explorer les multiples facettes du monde numérique ?



Alors venez nous rejoindre aux ateliers d'informatique et de smartphone pour seniors qui auront lieu de septembre 2023 à juin 2024 ! Début des ateliers : 18 septembre 2023

Séance d'information obligatoire :

Le mardi 5 septembre à 11h au sein des locaux de la Maison des Jeunes du Centenaire (rue de l'Abreuvoir, 7 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont)

Informations et inscriptions à la séance d'information : cyber@7160.be ou 064/43.13.15

2. Espace Public Numérique (EPN)



Lieu : bibliothèque du T'Chatpitre (rue Saint-Germain, 10 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont)

Sur inscription au 064/43.13.15 ou par email à l'adresse epn@7160.be

Programme des ateliers de fin août 2023

- **Apprivoiser l'appareil photo de mon smartphone :** le jeudi 17 août de 9h à 11h
- **Google Doc, le traitement de texte en ligne gratuit (2 séances nécessaires) :**
Les vendredis 18 et 25 août de 9h à 11h
- **Canva :** Création d'un montage photo (une séance au choix) :
Le lundi 21 août de 13h à 15h et le mardi 22 août de 9h à 11h
- **Moyen de paiement en ligne :** Paypal, Payconic, Visa, ... Lequel choisir ?
(/!\ apporter son digipass si payconic doit être activé)
Le mardi 22 août de 13h à 15h ou le jeudi 24 août de 9h à 11h (une séance au choix)

Retrouvez toutes les dates d'ateliers présents et à venir sur le site internet de la commune 7160.be mais également les affiches placées chez vos commerçants !

3. Permanence du Service Public Fédéral Sécurité Sociale Direction Générale des Personnes Handicapées (Vierge noire)



Les lundis 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2023

Sur rendez-vous à prendre au 064/43.13.15 ou à l'adresse email pcs@7160.be

Pour toute question administrative et/ou financière

Remarque : les nouvelles demandes d'allocation pour les personnes de 65 ans et plus ne sont plus traitées par la DG Personnes Handicapées mais bien par votre mutualité.

Plan de Cohésion Sociale

Place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
(bâtiment situé à gauche de l'Administration communale)

Infos et inscriptions au 064/43.13.15 • **Email :** pcs@7160.be





Agence Immobilière Sociale Prologer



ASBL agréée par le Gouvernement wallon

Vous êtes à la recherche d'un logement ?

Vous êtes propriétaire et souhaitez-vous décharger des tracas locatifs ?


L'AIS Prologer peut vous aider !

L'AIS permet la mise à disposition d'un logement en bon état locatif appartenant à des propriétaires privés aux ménages à revenus modestes. L'AIS agit comme intermédiaire entre les propriétaires et les locataires et gère le suivi technique et social (rédaction des contrats de bail et enregistrement, état des lieux).

Nous garantissons aux propriétaires le paiement du loyer, la couverture des dégâts locatifs ainsi que l'exonération du précompte immobilier.

Nous garantissons aux locataires un loyer modéré et un logement en bon état locatif.

 : ais.prologer@gmail.com

 : 064/43.20.82 (répondeur 7 jours/7)

 : [aisprologer](https://www.facebook.com/aisprologer)

SIEGE SOCIAL :

Rue de Piéton 2 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont

COMMUNES COUVERTES : Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Evêque, Les Bons Villers, Pont-à-Celles et Montigny-Le-Tilleul.

INSCRIPTIONS pour les candidats locataires sur rendez-vous.

CCCA

Le Conseil Communal Consultatif des Aînés de Chapelle-lez-Herlaimont

NOUVEAU

Rendez-vous : 1^{er} bingo à Chapelle cafétéria de l'hôtel de ville le jeudi 14 septembre 2023 de 14h00 à 16h00.

2^e bingo à Godarville salle polyvalente le lundi 16 octobre 2023 de 13h30 à 15h30.

3^e bingo à Piéton salle du Clos des Menuts le mardi 28 novembre 2023 de 14h00 à 16h00.

Nous vous attendons nombreux.

Permanences à la salle polyvalente de Godarville de 13h30 à 15h30

Les lundis 18 septembre et 02 octobre 2023.



Centre culturel de Chapelle - « Le C3 »

Programmation Septembre/Octobre

PLACE EN SCÈNE

// 08 & 09 SEPT 2023

Le festival aux multiples facettes revient pour une 7^e édition, venez (re)découvrir ce festival d'art de rue et familial au coeur de Chapelle. Avec notamment le vendredi 08 septembre COVERPLAY (cover de Coldplay) et le samedi 09 septembre BIG FIESTA (cover festif).



THEATRE // «SILENCE, ON REPETE !”,
ASBL Coeur en scène

// 01 OCT à 16H00

Les participants des ateliers théâtre de l'ASBL Coeur en Scène vous proposent une représentation de sketches humoristiques mis en scène Lysiane Cornil et Maguy Delange.



JAZZ // DIDIER SUSTRAC & ROBERTO DI
FERDINANDO : BOSSA SARAVA

// 06 OCT à 20h00

Didier à la guitare acoustique et au chant, Roberto à la guitare électrique, pour laisser leur passion s'exprimer. C'est sur des standards du style qu'ils manifestent toute leur affection pour cette musique sud-américaine.





ECHEVINAT DES SPORTS

CENTRE SPORTIF LOCAL « Sport et Délasserment asbl »

Rue de La Hestre, 69 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont - 064/44.37.56 - csl.sportetdelassement@hotmail.be

Journée « Sportes Ouvertes »

Activités, démonstrations et initiations sportives gratuites de 10h00 à 16h00

Dimanche 3 septembre 2023

Complexe sportif de Chapelle-lez-Herlaimont
Esplanade des Droits de l'Enfant à 7160 Chapelle-lez-Hlt



Les activités du Centre Sportif Local



Programme (12 semaines) de mise en condition physique par la course à pied. 40 €/la session complète

2 niveaux : niveau 1 = 0 à 5 km (débutant)
niveau 2 = 5 à 10 km (pratiquant)

Dates début de la session automne 2023 :

Niveau 1: le lundi 4 septembre 2023 à 17h30 (1^{re} séance)

Niveau 2: le mercredi 6 septembre 2023 à 17h30 (1^{re} séance)

Lieu : salle des sports de Chapelle
40 €/la session complète

Inscriptions par mail à info.sport@7160.be



Gym douce (seniors)

Les mardis de 16h00 à 17h00
(sauf en période de congés scolaires)
1 € la séance

Reprise le mardi 5 septembre 2023 !

Atelier psychomotricité

2 ans ½ à 5 ans

Tous les jeudis (en période scolaire) de 17h15 à 18h15

Lieu : salle des sports de Chapelle

Session septembre à décembre à partir du jeudi 7 septembre 2023 !

(inscriptions limitées)

50 €/la session complète

Inscriptions par mail à info.sport@7160.be



Marche Seniors

Parcours de +/- 5 km

Les mercredis à 9h00

(sauf en période de congés scolaires)
1 € la séance

Lieu : salle des sports de Chapelle
Reprise le mercredi 6 septembre 2023 !

ECOLE
COMMUNALE FONDAMENTALE MIXTE DE
LA RUE PASTUR EN IMMERSION SCIENTIFIQUE ET
TECHNOLOGIQUE DES LA RENTREE SCOLAIRE
2023-2024.



L'Ecole communale de la rue Pastur s'inscrit dans une nouvelle dynamique dès la rentrée scolaire prochaine.

En effet, l'équipe éducative s'est réunie à plusieurs reprises afin de mettre sur pied un projet qui serait commun, de la classe d'accueil jusqu'à la 6^e année primaire.

Les sciences et la technologie sont vite apparues comme un moteur qui permettrait une collaboration entre les élèves, entre les enseignants, mais aussi un premier pas vers une réelle continuité dans les apprentissages. Les sciences et la technologie nous entourent au quotidien, que ce soit le son qui sort de la radio, l'arbre qui pousse dans le jardin, le cycle de l'eau, les lunettes que certains portent sur le nez, l'oiseau qui vole de branche en branche, l'interrupteur qui actionne la lampe de chevet ...

Les sciences et la technologie vont également de manière transversale être un outil pour l'élaboration de contenus écrits (expression écrite), l'enrichissement du vocabulaire, l'émission d'hypothèses, l'expression orale (savoir parler et écouter), mais aussi le calcul, qu'il soit mental ou écrit (nombres et opérations), l'utilisation de divers instruments de mesure (grandeurs), l'élaboration et la lecture de graphiques (traitement de données).

Ce projet prendra place en deux phases :

- la première phase, applicable dès la rentrée, consistera en une expérimentation par classe par semaine et les apprentissages transversaux qui s'y appliqueront.
- la deuxième phase, qui se juxtaposera à la première dès le mois suivant, consistera quant à elle en la collaboration étroite avec des intervenants externes, tels que Cap Sciences, le Crie de Mariemont, la Faculté des Sciences de l'ULB ...

L'objectif global de ce projet est l'épanouissement de l'enfant dans le monde qui l'entoure, le développement d'un esprit critique, le respect des idées différentes, la solidarité et l'esprit d'équipe le tout en acquérant les connaissances nécessaires pour la poursuite harmonieuse du cursus scolaire.

Fête de rentrée - Portes ouvertes - Samedi 2 septembre de 11h à 16h.

Ecole Pastur rue Pastur, 38
7160 Chapelle-lez-Herlaimont 0478/68.00.54 ecole-pastur@7160.be



Quoi de neuf dans notre enseignement communal ?

Continuité et intensification du projet numérique "Chromebooks" pour tous les enfants de P5-P6.



ÉCOLE GODARVILLE

Place Albert 1^{er}, 38

Tél. : 064/44.20.60 GSM : 0478/90.19.63

direction.godarville@chapelle-lez-herlaimont.be

Inscriptions : les directions sont joignables par téléphone du 21 au 25 août pour des prises de RDV.
Permanences : le 23 août de 09h à 12h et les 24 et 25 août de 09h à 12h et de 13h30 à 15h30 + sur RDV
Lors de toute inscription, il vous sera demandé une **composition de ménage datant de moins de 6 mois** et si votre enfant vient d'un autre établissement, **une copie de son bulletin.**
Pensez à vous munir du document de changement d'école.
Les enfants nés en mars peuvent être inscrits à l'accueil dès la rentrée scolaire !!!



ÉCOLE LAMARCHE

Avenue Lamarche, 34 bis

Tél. : 064/44.5708 GSM : 0478/68.00.52

direction.lamarche@chapelle-lez-herlaimont.be



ÉCOLE PASTUR

Rue Pastur, 38

Tél. : 064/45.95.06 GSM : **0478/68.00.54**

direction.pastur@chapelle-lez-herlaimont.be



ÉCOLE DE PIÉTON

Rue de la Résistance 8/A

Tél. : 071/52.95.30 GSM : **0478/68.00.53**

direction.pieton@chapelle-lez-herlaimont.be

Piéton : découvrez les classes maternelle et primaire en immersion.

3^e maternelle, première, deuxième et troisième primaires.



ÉCOLE DU CENTRE

Rue des Écoles, 4

Tél. : 064/44.50.91 GSM : **0478/68.00.55**

direction.centre@chapelle-lez-herlaimont.be



MJC

**MAISON DES JEUNES
DE CHAPELLE**

DE 12 À 26 ANS

- ACTIVITES
- SORTIES
- ANIMATIONS
- ATELIERS
- RAP
- PROJETS
- SPORTS
- ...

☎ 064/ 45 89 61
@ direction.mjc@7160.be
mjcchapelle
f MjcAsbl

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

L'accueil avant et après l'école

Un accueil extrascolaire est assuré au sein des écoles communales de l'entité de 7h00 à 17h30. Il est également possible d'avoir un accueil à partir de 6h30 et jusqu'à 18h30 sur réservation préalable.

Les Mercredis-Malins

Accueil des enfants des écoles fondamentales de l'entité entre 12h00 et 17h30 (possibilité de réserver un accueil jusqu'à 18h30).

Les conférences pédagogiques

Accueil des enfants entre 6h30 et 18h30 uniquement sur réservation.

Les réservations doivent être envoyées par email à l'adresse atl@7160.be.

Contact :

Laura RUIZ-RUIZ - Coordinatrice AES

Laura.ruiz.ruiz@7160.be

064 44 67 81

« Accueil extrascolaire Chapelle »

PROGRAMME ZERO DECHET 2023

Cette année, le service environnement propose de ne plus disperser les actions Zéro Déchet à destination du grand public sur l'année mais plutôt de les concentrer sur le mois de septembre (association à deux grandes manifestations) et pendant la période de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (Novembre).

La démarche Zéro Déchet 2023 se traduira sur le terrain par la mise en place des actions suivantes :

1. CPAS :

Animations à destination de personnes sous contrat « article 60 ». Ces personnes sont engagées dans un processus de réinsertion socio-professionnelle. Durant leur mise au travail, le CPAS propose une "formation sociale", qui a pour but de les sensibiliser à des choses importantes dans des domaines divers comme apprendre à gérer ses déchets au quotidien et surtout comment en produire le moins possible.

2. PLAINE (JUILLET) :

Comme chaque année, une animation aura lieu durant la Plaine d'été.

3. DISTRIBUTION D'UN JOURNAL ZÉRO DÉCHET (SEPTEMBRE) :

Distribution en toutes-boîtes sur l'entité d'un journal au format A3 reprenant des informations relatives à la démarche Zéro Déchet. Le contenu reprendra des solutions de bonne gestion des déchets au quotidien et relayera le bilan de l'opération « Défi Familles Zéro Déchet ».

4. GOURDES (SEPTEMBRE) :

Comme l'an passé, une distribution de gourdes est prévue lors de la journée sportive "Sportes ouvertes" avec présence d'un stand Tibi.

5. SALON DE LA SANTÉ ET DE LA MOBILITÉ (SEPTEMBRE)

Le service environnement s'associera à ce salon existant depuis plusieurs années et un stand Tibi sera présent au cours de cette manifestation pour promouvoir la démarche Zéro Déchet.

6. COMPOSTAGE (NOVEMBRE) :

Il est proposé de participer à la distribution des arbres lors de la Semaine de l'arbre au cours du mois de novembre. Un stand Tibi sera présent lors de cette distribution pour promouvoir le compostage et la gestion des déchets organiques. Un autre stand « Poule et Compostage » sera également de la partie.

Durant la semaine précédente, une formation « Compostage » en soirée sera mise sur pied avec l'organisation d'un concours permettant de gagner des futs à compost.

7. SNACK'N'GO (NOVEMBRE) :

Des animations scolaires avec distribution d'emballages alimentaires réutilisables permettant d'emporter des collations seront données aux élèves des classes de 3, 4, 5 et 6e primaires des écoles de l'entité tous réseaux confondus.

8. COMMERCES (NOVEMBRE) :

En collaboration avec l'Administration communale, la cellule Environnement de la Fédération wallonne de l'Horeca tiendra une séance d'information à l'Hôtel de Ville pour promouvoir des formations gratuites en Restauration Durable à destination des entrepreneurs du secteur de l'Horeca et des étudiants en Hôtellerie. Trois thématiques seront abordées (approche de la cuisine végétarienne, la lactofermentation et le gaspillage alimentaire). Un stand Tibi sera présent avec distribution de lunch boxes.

9. SITE INTERNET :

La page dédiée au Zéro Déchet sera étoffée des nouvelles actions 2023 en première page du site Internet (programme, liens, ...)

10. ECO TEAM :

L'Eco team poursuivra son travail en 2023 :

- Gaspillage alimentaire : Une action sera choisie lors de la première réunion de l'Eco team en juin 2023. Elle complètera la distribution d'un livret de recettes Zéro Déchet (2021) et de lunch boxes (2022) à l'ensemble du personnel communal.
- Matériel de bureau écologique : Les réponses à l'enquête de satisfaction seront analysées afin d'évaluer la qualité et la pertinence d'utiliser ce type de matériel. La phase suivante consistera à analyser l'impact budgétaire de ce passage à ce type de matériel.

La démarche prévoit de poursuivre la mise à disposition de gobelets réutilisables pour les services de l'Administration communale et les institutions para-communales, les sociétés carnavalesques, les débits de boissons et les privés œuvrant lors des carnivals de l'entité, les organisateurs privés dont une partie des bénéficiaires vont à une œuvre de bienfaisance et les organisateurs privés participant à une organisation communale ou para-communale.



Aménagement du Territoire – Urbanisme – Logement

LA RÉFECTION DE LA FAÇADE ET DE LA TOITURE

Vous souhaitez donner un coup de jeune à votre habitation ? Vous souhaitez améliorer la qualité énergétique de votre habitation en améliorant l'enveloppe de celle-ci ? Vous ne savez pas si vous avez besoin d'un permis ? Vous êtes au bon endroit ! Nous allons décortiquer ensemble les différentes procédures pour vous aider.

QUE NOUS DIT LE CODT ?

Dispensé de permis :

« Le placement des matériaux de parements d'élévation ou de couvertures de toiture formant l'enveloppe du bâtiment ou le remplacement de ceux-ci par d'autres matériaux en vue d'atteindre les normes énergétiques en vigueur aux conditions suivantes :

- les matériaux présentent le même aspect extérieur ;
- l'accroissement d'épaisseur n'excède pas 0,30 m ;

Lorsque le bien est soumis au guide régional d'urbanisme sur les bâtisses applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme et du guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural ou aux articles R.II.36 - 6 à R.II.36 -9, R.II.37 - 3, R.II.37 - 4 et R.II.37 - 7 à R.II.37 - 9, R.II.37-11, R.II.37-12, les couleurs et les matériaux sont conformes aux indications et prescriptions concernées. »

Permis requis : Le placement ou le remplacement de matériaux de parements d'élévation et de couvertures de toiture qui ne remplissent pas les conditions ci-avant

=> **Permis d'impact limité requis**

Exemples :

- Crépi sur de la brique
- Peinture grise sur de la peinture blanche
- Tuiles à la place d'ardoises
- On enlève une peinture pour revenir à la pierre naturelle (sablage)

▲ si l'aspect de la façade est différent (teinte, matériaux) après la réalisation des travaux, alors vous devez solliciter un permis

Exemples :

- si vous effectuez un sablage (nettoyage par projection d'un jet de sable) de votre façade, c'est de l'entretien : exonéré de permis
- Brique rouge à la place de brique rouge : exonéré de permis
- Ardoises à la place d'ardoises identiques avec 20cm d'isolant : exonéré de permis
- Peinture blanche à la place de peinture blanche : exonéré de permis

▲ si l'aspect initial et final sont identiques (sans isolant, sans changement de matériaux), c'est dispensé de permis

De manière générale, avant de réaliser tous actes ou travaux, prenez toujours contact avec le service urbanisme qui vous guidera au mieux en fonction de votre situation et de votre projet.

QUESTIONS-RÉPONSE

Voici quelques questions souvent posées :

Q : je souhaite repeindre ma façade de la même couleur, que dois-je faire ?

R : vous ne devez rien faire, hormis demander une autorisation d'occupation de voirie pour l'échafaudage si celui-ci est sur le domaine public et vous devez garder précieusement tout document prouvant que vos travaux ont été réalisés sous CoDT sans permis.

Q : je souhaite rendre ma façade contemporaine en remettant une brique d'une couleur différente de l'initial, ou un crépi, que dois-je faire ?

R : vous devez solliciter au préalable un permis d'impact limité, car vous changez l'aspect architectural.

Q : je souhaite refaire ma toiture en changeant les ardoises par des tuiles (ou vice-versa) ai-je besoin de quelque chose ?

R : vous devez solliciter au préalable un permis d'impact limité, car vous changez l'aspect architectural.

Q : je refais l'ensemble de mes façades en remplaçant une brique par un crépi sur isolant mais la brique est de couleur grise et le crépi sera de couleur gris également, je n'ai besoin de rien ?

R : vous devez solliciter au préalable un permis d'impact limité, car vous changez les matériaux.

Q : je souhaite uniquement réaliser un sablage de ma façade, que dois-je faire ?

R : si le sablage consiste en un nettoyage de la façade sans modification de son aspect (pas de modification de matériaux, pas de modification de la couleur), il ne faut rien. Par contre, si le sablage consiste à supprimer la couleur et faire réapparaître la brique, alors vous devez solliciter au préalable un permis d'impact limité

Afin de vérifier dans quelle procédure votre demande d'acte et travaux entre, vous devez vous munir d'un croquis d'intention, de photos de la situation actuelle et de ce que vous souhaitez placer comme matériaux en lieu et place du revêtement actuel. Dès que vous êtes en possession de ces documents prenez rendez-vous au service urbanisme via le 064/43.13.11.

Verbinnen

Pompes funèbres

Fleurs et
Funérarium

info@funerailles-verbinnen.be

www.funerailles-verbinnen.be

Tél 064 22 22 58

Gsm 0475 93 06 79

rue Destrée 33C

7160 Godarville

www.pedicure-daniele.be

 Pedicure Daniele

Pédicure Médicale

Soins des pieds
Ongles incarnés
Verrues
Oeil de perdrix
Durillons
Cors
Callosités
Soins diabétiques
Mycoses
Crevasses
...



Cabinet / Domicile

Rue Hector Gratia, 34 - PIETON

0496 / 32 91 18

pedicure.daniele@gmail.com



Agence locale pour l'emploi
Titres-services

*Vous avez besoin
d'un coup de main...
d'une aide ménagère ?*

N° agrément 03898

rue Solvay, 17 - Chapelle-lez-Herlaimont

Tél. 064 46 09 18 - alechapelle@skynet.be

Bureau ouvert : Lundi, mardi, vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Mercredi et jeudi : 9h à 12h

Grand Merci aux annonceurs
chez qui nous vous recommandons
vos travaux et achats !



Chauffage
Sanitaire
Ventilation
Climatisation
Adoucisseurs



ANTOINE

SRL



*La **qualité**
et la **proximité en plus !***

Mickaël Wallemacq

Chaussée Romaine, 30 • 7160 Chapelle-lez-Herlaimont • Tél. 064 26 53 91 • Fax 064 26 73 95

service.clientele@aantoinespri.be

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR

CUISSON AU FEU DE BOIS

LE PAIN D'ANTAN

lepaindantan.be

SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  

GOSSELIES

28A, Rue Robesse (N5)

Tel. : 071/52.00.12



Salon de l'emploi et de la formation à Chapelle-lez-Herlaimont

Le 12 octobre, de 09h00 à 12h00 - Salle de l'Hôtel de ville de Chapelle-lez-Herlaimont

Rencontrez des employeurs de la région !

L'Administration communale de Chapelle-lez-Herlaimont et ses partenaires locaux de l'emploi et de la formation organisent leur 2ème salon.

Au programme :

- Entretien avec des employeurs de divers secteurs et de la région
- Echanges avec des professionnels de l'accompagnement
- Découverte de métiers et de l'offre de formation régionale
- Atelier CV

Passez nous voir !

La Maison de l'Emploi de Chapelle, le Service clientèle du Forem et Carrefour des métiers de La Louvière seront au rendez-vous pour :

- Des conseils avant de postuler : entretien d'embauche, CV et lettre, recherche d'offres d'emploi, etc
- Comment créer votre profil en ligne sur leforem.be et publier votre CV
- Les formations proposées par les centres du Forem, Centres de compétence et autres opérateurs de la région (modules en langues, métiers de la construction, de l'industrie, du transport et de la logistique, ...).
- Les prochaines actions de recrutement dans la région (Jobday, ...).

Des facilités le jour J :

- Entrée et parking gratuits
- Augmentez vos chances de recruter/trouver un emploi en venant au salon de l'emploi et de la formation de Chapelle le 12 octobre !
- Et surtout, préparez votre visite et venez avec plusieurs CV !



Besoin de conseil en matière d'économie d'énergie ? De primes ? De travaux d'isolations ? Le service énergie de la commune peut vous aider.

Comment ? En contactant notre coordinatrice énergie, climat par e-mail à l'adresse mary.leissle@7160.be ou par téléphone 064/43.12.32

Permanence énergie : tous les mardis de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville de Chapelle-lez-Herlaimont.

AIDE AU FINANCEMENT DE L'AUDIT LOGEMENT

Pour pouvoir bénéficier des primes énergétiques de la Région wallonne, il est nécessaire de réaliser un audit de votre logement. Son coût est généralement onéreux entre 700 et 1000 euros. Afin de faciliter vos démarches, la commune de Chapelle-lez-Herlaimont en partenariat avec la Politique Locale Energie Climat, vous propose une aide au financement de cet audit.

Comment cela fonctionne ?

Vous pouvez prendre rendez-vous avec notre coordinatrice au 064/43.12.32 (contact du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00) ou par e-mail à l'adresse mary.leissle@7160.be. Elle vous fixera alors un rendez-vous pour réaliser un dossier de demande de financement. Il vous sera demandé de verser une caution de 100 euros par e-DEPO, une assistance est possible pour cette démarche sous présentation de votre carte d'identité (code PIN) et de vos coordonnées bancaires.

Lorsque la caution est reçue, l'Administration contacte un des auditeurs qui a été soumissionné pour réaliser l'audit. Celui-ci ne vous coûtera rien hormis la caution déjà versée.

Après le passage de l'auditeur, celui-ci vous enverra les résultats de l'audit ainsi qu'une copie à l'Administration. Un deuxième rendez-vous avec notre coordinatrice sera fixé pour pouvoir vous aider à mieux comprendre les résultats et pouvoir vous guider dans le processus de prime de la Région wallonne.

Une fois un travail économiseur d'énergie terminé, il suffira de montrer une preuve photographique avant/après pour récupérer la caution de 100 euros.

Alors quelles sont les conditions ?

- être majeur
- avoir un droit réel de propriété sur ce logement
- résider/ou mettre en location ce logement pendant 5 ans minimum
- s'engager à terminer au minimum un poste économiseur d'énergie, tel que décrit dans l'audit, endéans les 2 ans de la date de la réception de l'audit (pour pouvoir récupérer la caution versée au début des démarches).



COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE RENOUEVABLE

Comme présenté lors de notre dernier journal communal, la commune de Chapelle-lez-Herlaimont a été retenue pour participer à un projet de Communauté d'énergie renouvelable dans l'objectif de développer les énergies vertes pour tous nos citoyens.

La cellule en charge de ce projet sera présente lors de divers événements ayant lieu en septembre tels que le salon de la « Santé, mobilité et cadre de vie ».

Vous pourrez aussi participer à une réunion d'information qui sera organisée à trois reprises :

- le mardi 19 septembre 2023 à 19h00 au réfectoire de l'école communale Duhoux.
Adresse : rue Duhoux, 5 à 7160 Piéton
- le jeudi 21 septembre 2023 à 19h00 à la Cafétéria de l'Hôtel de Ville.
Adresse : place de l'Hôtel de Ville, 16 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
- le mardi 26 septembre 2023 à 19h00 à la Salle polyvalente de Godarville.
Adresse : place de Gaulle, 7160 Godarville

Ces différentes dates seront confirmées dans un courrier toute-boîte début Septembre.

Un projet financé par la Wallonie



**PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : CHANGEMENT DU RÉGIME DE COMPENSATION**

Jusqu'à présent, les personnes ayant une installation de panneaux photovoltaïques inférieure à 10 kWc pouvaient bénéficier d'un régime de compensation soit par le système de « compteur tournant à l'envers » ou « déduction via compteur communicant ». Ce système permettait d'équilibrer votre consommation entre l'utilisation et l'injection sur le réseau. Celui-ci sera encore valable pour toutes les personnes ayant placé leur installation avant le 31 décembre 2023.

Par contre, pour toutes les installations placées après cette date, le système change, en résumé :

- pour l'électricité qui sera autoconsommée : la consommation sera gratuite
- pour l'électricité consommée sur le réseau : la consommation sera payante au tarif de votre fournisseur.
- pour l'électricité qui sera réinjectée : l'injection sera achetée par votre fournisseur à un tarif qui sera établi dans votre contrat d'énergie.



Source : www.ecoconso.be

LOGEMENT

L'eau chaude, oui. La douche froide, non !

En moyenne, nous consommons chacun de 40 à 80 litres d'eau chaude par jour, un poste coûteux sur lequel il y a moyen d'économiser sérieusement.

Il existe un certain nombre de solutions pour maîtriser sa consommation d'eau et, donc, sa facture. Voici ce que vous pouvez faire pour soulager votre portefeuille et participer activement à la préservation de l'eau, une ressource précieuse.

En tant que locataire, l'entretien annuel des appareils de production d'eau chaude sanitaire est à votre charge tout comme l'entretien, le remplacement et les réparations des petits équipements (joints, becs, etc...).

En tant que propriétaire, l'installation et le contrôle de l'installation sont à votre charge, vous devez aussi procéder au remplacement des appareils en cas de vétusté, usure ou force majeure.

Les idées fûtées :

1. Une douche de 5 minutes consomme de 30 à 40 litres d'eau (et jusqu'à 60 à 75 litres si le pommeau n'est pas économique) contre 100 à 130 litres pour un bain. Je peux donc prendre trois douches pour un bain.
2. Quand je me savonne, je coupe le robinet d'eau chaude de la douche.
3. Un pommeau de douche économique, peu coûteux et qui réduit le débit, permet de diminuer la consommation d'eau de 40 à



50%. En vente dans la plupart des magasins d'équipement sanitaire ou de bricolage.

4. J'arrose mon jardin à l'eau de pluie.
5. En général, l'eau chaude est portée à une température excessive. Dans le cas d'un usage quotidien, 40-45°C suffisent largement si je possède un chauffe-eau instantané, 50-60°C si j'utilise un boiler de stockage. Je veille donc à stocker l'eau à la température la plus basse possible permettant de garantir mon confort d'utilisation. Périodiquement, je porte l'eau à 60°C durant 30 minutes pour lutter contre la prolifération de légionelles.
6. J'opte pour un chauffe-eau instantané sans veilleuse. La consommation de cette veilleuse est d'environ 120 m³ de gaz par an.
7. Je veille au parfait état des joints des robinets : un robinet d'eau chaude qui fuit constitue une source importante de gaspillage d'énergie.
8. Tout chauffe-eau doit être régulièrement détartré, quelle que soit la dureté de l'eau : le calcaire diminue le rendement de ces appareils.
9. Comme pour l'installation de chauffage, j'isole les tuyauteries d'eau chaude qui traversent les zones non chauffées de l'habitat (caves, vides ventilés, etc.). Ces conduits perdent de la chaleur là où c'est totalement inutile. Il suffit de placer autour de ces tuyaux un isolant en vente dans tous les magasins de bricolage.
10. Attendez que vos machines soient pleines avant de lancer un programme.

Une fuite qui laisse couler une goutte d'eau chaude par seconde pendant 1 mois, c'est 800 litres d'eau chauffée pour rien ! D'où l'importance de réaliser annuellement l'entretien de vos appareils.

2+3 2 jours à l'école
+ 3 jours rémunérés
en entreprise

APPRENDRE EN TRAVAILLANT
C'EST POSSIBLE.
AVEC UN CERTIFICAT, UN DIPLOME, UN EMPLOI.

CONSTRUCTION
Gros oeuvre

INDUSTRIE automobile
Mécanique - Tôlerie
Carrosserie

AGRONOMIE
Métiers du cheval

ECONOMIE
Vente

Services aux
personnes
7^e aide soignant(e)

VISA &
CESS

7^e GTPE



www.cefa-morlanwelz.be



Morlanwelz - Charleroi
CEFA
MORLANWELZ



Rue Warocqué, 46

064. 43 21 87

dbernimolin@itmlz.be

**7^e technique
en alternance**
Technicien.ne en
productique **USINAGE**



Dès 15 ans

NOUVEAU



Immobilière de l'Étoile

**Nous recherchons
activement des biens
à vendre et à louer**

Une équipe de 4 personnes,
Mireille, Stéphane, Aurore et Jonathan
spécialisés dans
**la VENTE, LOCATION, GESTION
de biens immobiliers**

REPORTAGE PROFESSIONNEL PHOTOS ET VIDÉO
CONSEILLERS FINANCIERS
CERTIFICATEUR PEB ET CERTIBEAU
CERTIFICAT ÉLECTRIQUE - AIDE JURIDIQUE
VIDE GRENIER - DÉMÉNAGEURS

Evaluation gratuite de votre bien

0496/816.909 - GSM : 0498/010.010

Regifo
Edition

Ce bulletin est réalisé par
la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans
le prochain numéro,
contactez-nous :

071/740 137

info@regifo.be - www.regifo.be



illae
ASSUR

Nous mettons à votre disposition
notre expérience & nos compétences
afin de vous offrir un **service de qualité.**

UNE ANALYSE GRATUITE DE VOS CONTRATS D'ASSURANCES

UNE GESTION PERSONNALISÉE DE VOS DOSSIERS

UN SERVICE, UNE ÉCOUTE & DES CONSEILS SUR MESURE



Rue de Gouy, 51 - 7160 Chapelle-lez-Herlaimont
064/70.70.80 - dimitri@illae-assur.be - raffaele@illae-assur.be

DEUX CENTRES FUNÉRAIRES Chapelle-lez-Herlaimont & Courcelles

Forte de ses **40 années d'expérience**, l'entreprise familiale **SOS-DECES** vous propose un accompagnement basé sur l'écoute, le respect et la discrétion.

À Chapelle-lez-Herlaimont dans un cadre calme et verdoyant ou à Courcelles dans des installations modernes et spacieuses, mais avec la **même philosophie** et la **même politique de prix** juste.

VENEZ VOUS RENSEIGNER

- Funérailles dans toute la Belgique et à l'étranger
- Agréé assurances Dela, Corona Direct, Funalia,...
- Dernières volontés
- Assurances-décès



Conception
de modèles
personnalisés

Monuments
funéraires

Fleurs
et articles
funéraires



CHAPELLE

Rue du Vent de Bise 4
7160 Chapelle-I-Ht
(face au cimetière)



COURCELLES

Rue de Trazegnies 177
6180 Courcelles
(face au Colruyt)

Jean &
Stéphane
Geunicks



☎ 064/44.55.44

☎ 071/11.66.11